

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 19

présenté par  
M. Vanneste-----  
**ARTICLE 2**

Après le mot :

« puni »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« d'une peine de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 20 000 €. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Texte issu de la proposition de loi n° 2192 visant à lutter contre l'usurpation d'identité cosignée par 85 députés. Il s'agit de lutter plus efficacement contre l'usurpation d'identité en la réprimant plus sévèrement.